



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A7-WT-047

Déposé le : 24.10.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

De l'argent et des Jeux !

Texte déposé

Le Conseil fédéral a annoncé son soutien au projet de Jeux Olympiques d'hiver à Sion en 2026. Ce soutien est accompagné de nombreuses réserves, et laisse encore plusieurs questions en suspens, parmi lesquelles la facture sécuritaire.

Le Conseil fédéral évaluerait les frais sécuritaires à près de 300 millions de francs. Après déduction de la subvention fédérale, il devrait donc rester environ 180 millions à charge des cantons. Si l'on en croit la clé de répartition habituelle pour ce genre d'opérations, ce serait plus de 20 millions pour le seul canton de Vaud.

Cette somme à charge du canton est très importante. A titre de comparaison, les coûts sécuritaires nets (y.c. les indemnisations aux commerçants) liés au sommet du G8 en 2003 auront coûté au final 134'775.- Les JO pèseraient donc près de 150 fois plus sur les finances du canton que le sommet du G8.

Au-delà de l'épineuse question du financement de la sécurité, il y aura certainement de nombreux frais qui viendront s'ajouter en sus, qu'il s'agisse par exemple de mobilité, d'infrastructures notamment pour les épreuves sur sol vaudois, etc.

La fièvre des JO est loin d'être présente et c'est plutôt un accueil très réservé que l'on peut ressentir en ce moment que ce soit du côté de la Berne fédérale ou de la population. Les seuls qui se réjouissent vraiment, ce sont les promoteurs du projet qui ont un intérêt matériel direct à sa concrétisation.

Le groupe des Verts a l'honneur d'interroger le Conseil d'Etat de la manière suivante :

- 1) Quels sont les coûts en matière sécuritaire, d'infrastructure, de mobilité et autres qui seront à la charge du canton de Vaud pour l'organisation à la fois des JO et des Jeux paralympiques ?
- 2) Pour chacun de ces types de coûts, quels seront les mécanismes utilisés pour légaliser les dépenses prévues ? (recours au budget ordinaire, crédits supplémentaires, lois ad-hoc existantes (LFacManif, LEPS, ...), décrets spécifiques, droit spécial) ?
- 3) À la vue des différents mécanismes possibles en la matière, le Conseil d'Etat va-t-il faire acte de transparence sur les coûts probables et communiquer de manière claire toutes les dépenses en lien avec la tenue des JO et des jeux paralympiques ?
- 4) Le Conseil d'Etat va-t-il faire acte de démocratie et soumettre le principe même de la tenue des JO sur son territoire avec les coûts afférents (par le biais d'un décret) ? Si non, pourquoi ?
- 5) Quels seront les éventuels coûts supportés par les communes ? Ont-elles déjà été consultées à ce propos ?
- 6) Quel sera l'impact de la tenue simultanée du WEF, des JO et des jeux paralympiques sur la capacité des forces de police vaudoise à assurer la sécurité publique sur l'ensemble du territoire cantonal ?

Commentaire(s)

Conclusions

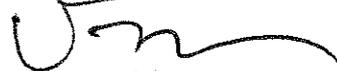
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch